

Draveil, 22 février 2021

COMMUNIQUÉ DU MAIRE

Chères Draveilloises, Chers Draveillois,

La décision de justice qui a été rendue mercredi dernier est une nouvelle épreuve à surmonter, d'autant plus dure qu'elle infirme l'ordonnance de non-lieu des juges d'instruction rendue après 2 ans et demi d'enquête comme la décision d'acquittement rendue en ma faveur par la Cour d'Assises de Bobigny en 2018.

J'ai donc décidé de me pourvoir en cassation, afin de poursuivre ce combat, et de nouveau prouver mon innocence.

Soyez assurés que je ne faiblirai pas.

J'ai bien évidemment toute confiance en mon équipe municipale pour mener à bien les affaires de la commune en mon absence.

Comme vous le savez, mon 1^{er} Adjoint, Richard Privat, assure l'intérim le temps de cet empêchement.

Ayant toujours proclamé mon innocence dans cette affaire, je continuerai à me battre pour qu'elle soit à nouveau reconnue et ne démissionnerai d'aucun de mes mandats ni de mes fonctions en attente de la décision de la Cour de Cassation, étant en contact régulier avec ceux qui travaillent avec moi.

Toute autre attitude serait interprétée comme un signe d'aveu et de renonciation. Ni moi ni tous ceux qui m'entourent ne le voulons.

Très sincèrement à chacune et chacun d'entre vous,

Georges Tron

